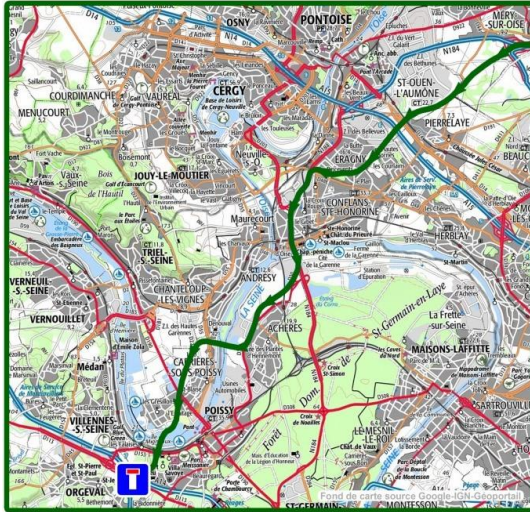


A QUAND L'UNION DES ÉLUS ?

Certains maires, par pur égoïsme et ne visant que l'intérêt de leur commune, au détriment de l'intérêt général que défend le COPRA 184, n'hésitent pas à réclamer, à cor et à cri, la réalisation de cette infrastructure chez leurs voisins, mais surtout pas chez eux !

Après 28 ans de lutte du COPRA 184, l'autoroute n'a jamais vu le jour. Son abandon définitif ne fait pas de doute !

Il appartient à nos représentants d'écouter leurs administrés et les experts qualifiés pour présenter des solutions alternatives, à la hauteur des enjeux environnementaux du XXI^{ème} siècle.



Les positions politiques ayant été prises, par un bon nombre de maires, à travers leurs « **délibérations contre le projet A 104** », le temps est venu maintenant de les appliquer ! L'union des élus à travers un collectif réclamant l'annulation du tracé vert s'avère indispensable. Des solutions plus respectueuses de l'environnement, de la santé des habitants et économiquement vertueuses, doivent être imaginées.

N'oublions pas que certains Élus verraient bien la liaison « RD 30 – RD 190 (Pont d'Achères) et Pont de Triel » comme une solution alternative au projet A 104. Cette solution, dite « A104 Bis », serait tout aussi nuisible et nous la refusons tout aussi catégoriquement !



CE QUE VOUS SOUHAITE LE CO.P.R.A. 184 POUR 2020 :

- 1- ABANDON DE TOUS PROJETS AUTOROUTIERS EN ZONES URBANISÉES.**
- 2- ÉTUDE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES.**
- 3- AMÉLIORATION DES RÉSEAUX EXISTANTS.**



CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



*Le CO.P.R.A. 184 vous présente ses
meilleurs vœux pour 2020*

Projet A104 : UN REPORT N'EST PAS UN ABANDON !

Ce projet qui était une voie de jonction entre les deux villes nouvelles « Cergy - Saint Quentin » remonte à **près de 60 ans**. En 1991, sans coup férir, les hauts fonctionnaires l'ont ressorti des cartons pour en faire le **Projet A104**. Trois Premiers Ministres l'ont annulé et depuis quelques années, **toutes les expertises sanitaires dénoncent l'aberration d'une telle réalisation en plein tissu urbain**.

De plus, ce projet a été rejeté massivement par les populations qui se sont déplacées en nombre (**12000 personnes**) lors du débat public de 2006. Comment, 28 ans après son lancement public, peut-on encore parler du « dossier A104 dans l'ouest parisien », comme si rien ne s'était passé, en matière d'urbanisation, depuis 60 ans !

Au niveau de l'Etat, la « **Commission Mobilité 21** » de 2013 l'a reporté, devant les inconvénients majeurs (Environnement, Santé, Coût).

Le « **Rapport DURON** » de février 2018 et les « **Assises de la Mobilité** » de fin 2018 arrivent à la même conclusion, confirmée par l'actuel Secrétaire d'Etat aux Transports qui préconise « **le report des usagers vers les transports collectifs** » et « **les solutions alternatives à la route** ».

Il est ainsi évident que le projet d'aménagement de notre territoire, en matière de transports, est à revoir entièrement, sans l'A104 et sans l'A104 Bis !

Ne pas jeter sur la voie publique